

Les conditions de garanties ne sont applicables qu'aux véhicules immatriculés en France métropolitaine et qui y circulent constamment. Ces conditions de garanties cessent de jouer dès que le véhicule change de propriétaire.

1 – CONDITIONS DE MONTAGE

Les conditions de montage énumérées ci-dessous doivent impérativement être respectées : ne pas en tenir compte peut invalider toute garantie.

- **LES AMORTISSEURS DOIVENT TOUJOURS ETRE REMPLACES PAR PAIRE** (avant ou arrière). Ceci est impératif pour garantir l'équilibre du véhicule, sa tenue de route, ainsi que l'efficacité de son freinage, donc la sécurité des personnes.
- L'amortisseur fonctionne uniquement tige et cache-poussière vers le haut. Le sens de montage est indiqué par une flèche sur le corps de l'amortisseur.
- Faire fonctionner l'amortisseur à la main dans sa position normale pour assurer son amorçage.
- Utiliser l'outillage approprié lors du montage sur le véhicule.
- Contrôler, avant le montage :
 - le bon choix des références d'amortisseurs sélectionnées,
 - le gonflage des pneus et l'équilibrage des roues,
 - le bon état de tous les composants de suspension autour des amortisseurs : toutes les pièces de suspension usées doivent être remplacées pour une efficacité optimale des amortisseurs neufs.
- Pendant le montage :
 - La tige de l'amortisseur ne doit en aucun cas être saisie avec une pince (multiprises notamment) ou marquée par un outil (tournevis, clef, marteau,...). Toute détérioration de son état de surface entraînerait la mise hors service du joint d'étanchéité, et donc de l'amortisseur.
 - Remplacer tout kit de butée de suspension en mauvais état : roulement bloqué ou palier usé peuvent provoquer la rupture de la fixation supérieure de l'amortisseur.
 - Remplacer tout kit de protection usé pour éviter la corrosion du chrome de la tige de piston, et donc éviter toute fuite d'oléofluide.
 - Assembler tous les composants et accessoires de montage dans le bon ordre et la bonne position
 - Respecter les couples de serrage des boulons et écrous de fixation indiqués par le constructeur du véhicule, pour éviter tous risques de bruit de claquement ou de rupture de fixation(s).
 - L'utilisation d'une clef à chocs est déconseillée.
 - Ne pas bloquer les fixations d'amortisseurs d'amortisseur en position roues pendantes. Les bloquer impérativement roues au sol, le système de suspension se trouvant en position normale de fonctionnement.
 - Vérifier le réglage du train avant après le remplacement de Jambes de Force Mac-Pherson à l'avant.

2 – CONDITIONS DE GARANTIES

- La garantie ne couvre que les vices de fabrication prouvés. Elle ne couvre donc pas l'usure normale.
- La garantie est limitée au remplacement par un amortisseur neuf.
- Les frais annexes, dont la main d'œuvre, ne sont pas pris en compte par la garantie.
- La garantie ne peut s'appliquer en cas de détérioration ou d'accidents provenant d'un montage incorrect de l'appareil, de transformations effectuées sur le véhicule ou sur l'amortisseur lui-même, ou provenant d'une négligence au niveau de l'entretien général du véhicule, et en particulier celui des autres éléments de suspension.
- La garantie ne peut jouer si l'amortisseur a fait l'objet d'un usage anormal, a subi des dommages suite à un accident, ou a été utilisé dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles il est prévu.
- La garantie s'applique pendant deux ans à partir de la date de montage. L'extension de garantie à quatre ans ne s'applique pas pour une utilisation du véhicule dans le cadre professionnel ou dans les cadres de compétition et de tout-terrain.
- L'amortisseur prétendu défectueux devra être retourné au revendeur, qui devra demander une expertise au fabricant.